

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1085**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin du Tremblay, angle montée du Chanoine Rouillet, et appartenant à Mme Claudine Dorey

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1085**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin du Tremblay, angle montée du Chanoine Rouillet, et appartenant à Mme Claudine Dorey**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage d'acquérir une parcelle de terrain située chemin du Tremblay, angle montée du Chanoine Rouillet à Albigny sur Saône, appartenant à Mme Claudine Dorey et qui a été nécessaire à l'aménagement de ces voies.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée AL 252, pour une superficie d'environ 245 mètres carrés, à confirmer par un document d'arpentage.

Aux termes du compromis, madame Claudine Dorey a consenti à céder le bien lui appartenant au prix de 45 € le mètre carré, soit 11 025 € pour 245 mètres carrés, libre de toute location ou occupation.

La parcelle acquise sera ainsi intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 45 € le mètre carré, soit un total de 11 025 € pour 245 mètres carrés, d'une parcelle de terrain cadastrée AL 252 située chemin du Tremblay, angle montée du Chanoine Rouillet à Albigny sur Saône, et appartenant à madame Claudine Dorey, dans le cadre d'un aménagement de voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant d'environ 11 025 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.